

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 20 MARS 2026**

L'an deux mil vingt-six, le 20 mars à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de LE GUA s'est réuni en séance publique sous la présidence de Madame Michèle DZAMOUZAKIS, la plus âgée des membres du conseil, sur la convocation adressée par le Maire sortant, M. Simon FARLEY.

Date de la convocation : le 16 mars 2026

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 19

Quorum : 10

Nombre de conseillers municipaux votants (présents ou représentés) : 19

Présents : (18)

M. FARLEY Simon, Mme ARDOIN Florence, M. PICHON Cyrille, Mme BRULEY Audrey, M. CARTIER Stéphane, Mme VEDELAGO Chrystelle, M. GANDAIS Cédric, Mme GLÉNAT Anne, M. CARUSO Thierry, Mme DZAMOUZAKIS Michèle, M. VARTORE Boris, Mme VIAL Catherine, M. BERRADA Ahmed, M. LORENZO Jean-Marc, Mme VIRGONE Manon, M. GONNET Sébastien, Mme DORÉ Béatrice, M. VIAL Patrice

Procurations pour l'ensemble des points inscrits à l'ordre du jour : (1)

Mme CARTIER Lola a donné pouvoir à Mme BRULEY Audrey.

Absents : (0)

Secrétaire de séance : M. CARTIER Stéphane

**Ordre du jour :**

**• Délibérations prises (3)**

1	Élection du Maire
2	Création du nombre de postes d'Adjoints au Maire
3	Élection des Adjoints au Maire

Dix-huit (18) membres du Conseil Municipal étant présents à l'ouverture de la séance, les délibérations peuvent légalement être prises.

M. Le Maire sortant, M. Simon FARLEY :

- Ouvre la séance et procède à l'appel nominatif des conseillers municipaux élus par le scrutin du 15 mars 2026 ;

- Installe les conseillers municipaux nouvellement élus par le scrutin du 15 mars 2026 :

M. FARLEY Simon, Mme ARDOIN Florence, M. PICHON Cyrille, Mme BRULEY Audrey, M. CARTIER Stéphane, Mme VEDELAGO Chrystelle, M. GANDAIS Cédric, Mme GLÉNAT Anne, M. CARUSO Thierry, Mme DZAMOUZAKIS Michèle, M. VARTORE Boris, Mme VIAL Catherine, M. BERRADA Ahmed, M. LORENZO Jean-Marc, Mme VIRGONE Manon, M. GONNET Sébastien, Mme DORÉ Béatrice, M. VIAL Patrice ;

- Félicite tous les conseillers municipaux pour leur élection ;

- Confie la présidence de la réunion au conseiller municipal le plus âgé, Mme DZAMOUZAKIS Michèle, conseillère municipale, conformément à l'article L 2122-8 alinéa 1° du CGCT : « la séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du maire est présidée par le plus âgé des membres du conseil municipal ».

Cette dernière désigne Monsieur Stéphane CARTIER comme secrétaire de séance.

## 01 - ÉLECTION DU MAIRE

Madame DZAMOUZAKIS Michèle, Présidente de séance, constitue le bureau de vote et désigne comme assesseurs : Mesdames Audrey BRULEY et Béatrice DORÉ.

Elle procède à la lecture des articles L 2122-4, L 2122-5 et L 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Elle recueille la candidature de Monsieur Simon FARLEY puis, elle demande à chaque conseiller de procéder au vote à bulletin secret à l'appel de son nom.

Le dépouillement du vote donne les résultats ci-après :

### 1<sup>er</sup> tour de scrutin :

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : **0**
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : **19**
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls : **0**
- d. Nombre de suffrages blancs : **2**
- e. Nombre de suffrages exprimés (b-c-d) : **17**
- f. Majorité absolue : **9**

Ont obtenu :

- M. Simon FARLEY : 16 (seize) voix
- M. Sébastien GONNET : 1 (une) voix

**M. Simon FARLEY**, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé Maire.

Puis, il prend la présidence de la séance et remercie Madame Michèle DZAMOUZAKIS.

Il remercie les habitants de la commune de Le Gua pour la confiance accordée.

## 02 - CRÉATION DU NOMBRE DE POSTES D'ADJOINTS AU MAIRE

M. le Maire expose que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, en application des dispositions du CGCT et notamment les articles L 2113-1 et L 2122-2.

Il précise que le nombre maximum avec le calcul mathématique est de 5,7 et que l'arrondi se fait à l'entier inférieur.

Il propose donc de créer 5 postes d'adjoints au Maire, comme sous le précédent mandat, puis invite le conseil municipal à passer au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés, par 16 voix pour et 3 abstentions (M. GONNET Sébastien, Mme DORÉ Béatrice, M. VIAL Patrice), décide la création de 5 postes d'adjoints au Maire.

M. le Maire demande si une explication sur ces 3 abstentions souhaite être communiquée ; M. Sébastien GONNET répond que c'est en raison de l'organisation de l'équipe de M. FARLEY.

### 03 – ÉLECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

M. le Maire expose conformément aux dispositions du CGCT que dans toutes les communes, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel.

La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

M. le Maire rappelle la délibération qui vient d'être votée relative à la création du nombre de 5 postes d'adjoints au Maire.

Il demande si des listes sont déposées.

Mme Audrey BRULEY se manifeste et dépose la liste suivante :

1. Mme Audrey BRULEY
2. M. Cyrille PICHON
3. Mme Florence ARDOIN
4. M. Stéphane CARTIER
5. Mme Chrystelle VEDELAGO

M. le Maire recueille cette liste, puis il demande à chaque conseiller de procéder au vote à bulletin secret à l'appel de son nom.

Le dépouillement du vote donne les résultats ci-après :

#### 1<sup>er</sup> tour de scrutin

- g. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : **0**
- h. Nombre de votants (enveloppes déposées) : **19**
- i. Nombre de suffrages déclarés nuls : **0**
- j. Nombre de suffrages blancs : **3**
- k. Nombre de suffrages exprimés (b-c-d) : **16**
- l. Majorité absolue : **9**

La liste de Mme Audrey BRULEY a obtenu 16 (seize) voix.

La liste de Mme Audrey BRULEY, ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints au Maire :

1. Mme Audrey BRULEY
2. M. Cyrille PICHON
3. Mme Florence ARDOIN
4. M. Stéphane CARTIER
5. Mme Chrystelle VEDELAGO

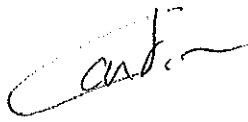
Conformément à la réglementation en vigueur, Monsieur le Maire procède ensuite à la lecture de la charte de l'élu local puis il demande à chaque conseiller municipal de venir récupérer un exemplaire de cette charte et de signer le registre de remise de cette charte.

Il propose aux élus du conseil municipal de rester après la séance pour faire une photo.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil Municipal est levée à 18h55.

M. le Maire annonce la séance du prochain Conseil, le lundi 30 mars 2026 à 18h30.

Le secrétaire de séance  
M. Stéphane CARTIER



Le Maire de LE GUA  
M. Simon FARLEY

